



**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

affiche
LL 06/04/18

Département du Vaucluse

COMMUNE DE BÉDOIN

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Préambule

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 mars 2018

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-040 : Budget annexe exploitation forestière : compte de gestion 2017

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Marc PETIT**

Étaient présents : M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion Exploitation Forestière pour l'exercice 2017.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget annexe exploitation forestière		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		201 590,80	201 590,80
	Réalisations	21 210,90	111 838,96	133 049,86
Dépenses	Déficit reporté	6 927,40		6 927,40
	Réalisations	49 026,54	59 606,84	108 633,38
Résultat propre de l'exercice		-27 815,64	+ 52 232,12	+ 24 416,48
Résultat de clôture		-	+ 253 822,92	+ 219 079,88

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le budget exploitation forestière portant sur l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,

Considérant que M. Jean-Marc PETIT a été désigné comme président de séance, en l'absence du Maire, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte de Gestion exploitation forestière, pour l'exercice 2017, établi par Madame la comptable du Trésor Public, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section d'investissement :** déficit de 34 743,04 €
 - **Section de fonctionnement :** excédent de 253 822,92 €

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-041 : Budget annexe exploitation forestière : compte administratif 2017

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Marc PETIT**

Étaient présents : M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE					
réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	111 838,96	59 606,84	52 232,12	201 590,80	253 822,92
Section d'investissement	21 210,90	49 026,54	- 27 815,64	- 6 927,40	- 34 743,04

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture excédentaire de 253 822,92 €

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture déficitaire de 34 743,04 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Jean-Marc PETIT, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que M. Luc REYNARD, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Marc PETIT pour le vote du compte administratif,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017 exploitation forestière, dressé par le comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Et considérant que le Compte Administratif du budget annexe exploitation forestière 2017, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion 2017,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif du budget annexe exploitation forestière de l'exercice 2017, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section de Fonctionnement :** excédent de 253 822,92 €
 - **Section d'Investissement :** déficit de 34 743,04 €

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-042 : Budget annexe camping piscine tennis : compte de gestion 2017

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Marc PETIT**

Étaient présents : M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN,

M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion du budget annexe Piscine –Camping de Bédoin pour l'exercice 2017.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget annexe camping		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		50 542,99	50 542,99
	Réalisations	91 451,63	295 657,73	387 109,36
Dépenses	Déficit reporté	53 492,76		53 492,76
	Réalisations	42 051,30	269 036,34	311 087,64
Résultat propre de l'exercice		+ 49 400,33	+ 26 621,39	+ 76 021,72
Résultat de clôture		– 4 092,43	+ 77 164,38	+ 73 071,95

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le budget Piscine Camping portant sur l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,

Considérant que M. Jean-Marc PETIT a été désigné comme président de séance, en l'absence du Maire, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte de Gestion Piscine Camping, pour l'exercice 2017, établi par Madame la comptable du Trésor Public, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section d'investissement** : déficit de 4 092,43 €
 - **Section de fonctionnement** : excédent de 77 164,38 €

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-043 : Budget annexe camping piscine tennis : compte administratif 2017

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marc PETIT

Étaient présents : M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET ANNEXE PISCINE CAMPING					
réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	295 657,73	269 036,34	26 621,39	50 542,99	77 164,38
Section d'investissement	91 451,63	42 051,30	49 400,33	-53 492,76	- 4 092,43

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture excédentaire de 77 164,38 €
La section d'investissement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture déficitaire de 4 092,43 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Jean-Marc PETIT, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que M. Luc REYNARD, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Marc PETIT pour le vote du compte administratif,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017 piscine camping, établi par le comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant que le Compte Administratif du budget piscine camping 2017, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif du budget annexe piscine camping de l'exercice 2017, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
- **Section de Fonctionnement** : excédent de 77 164,38 €
- **Section d'Investissement** : déficit de 4 092,43 €

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-044 : Budget principal : compte de gestion 2017

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marc PETIT

Étaient présents : M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		1 809 012,00	1 809 012,00
	Réalisations	1 009 797,38	3 750 657,62	4 760 455,00
Dépenses	Déficit reporté	991,33		991,33
	Réalisations	1 343 409,89	3 172 386,86	4 515 796,75
Résultat propre de l'exercice		- 333 612,51	578 270,76	244 658,25
Résultat de clôture		- 334 603,84	2 387 282,76	2 052 678,92

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le budget de la commune portant sur l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,

Considérant que M. Jean-Marc PETIT a été désigné comme président de séance, en l'absence du Maire, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte de Gestion de la commune de Bédoin, pour l'exercice 2017, établi par Madame la comptable du Trésor Public, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section d'investissement** : déficit de 334 603,84 €
 - **Section de fonctionnement** : excédent de 2 387 282,76 €

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-045 : Budget principal : compte administratif 2017

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Marc PETIT**

Étaient présents : M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL					
réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	3 750 657,62	3 172 386,86	578 270,76	1 809 012,00	2 387 282,76
Section d'investissement	1 009 797,38	1 343 409,89	- 333 612,51	- 991,33	- 334 603,84

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture excédentaire de 2 387 282,76 €

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture déficitaire de 334 603,84 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Jean-Marc PETIT, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que M. Luc REYNARD, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Marc PETIT pour le vote du compte administratif,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017, établi par le comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2017, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion 2017,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2017, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section de Fonctionnement** : excédent de 2 387 282,76 €
 - **Section d'Investissement** : déficit de 334 603,84 €

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-046 : Budget annexe exploitation forestière : affectation des résultats 2017

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget exploitation forestière.

BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE						
Réalizations		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement		111 838,96	59 606,84	52 232,12	201 590,80	253 822,92
Section d'investissement		21 210,90	49 026,54	-27 815,64	- 6 927,40	- 34 743,04
Restes à réaliser	Section d'investissement	-	-	-	-	219 079,88

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 253 822,92 €

Vu le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement qui s'élève à 34 743,04 €

Considérant l'absence de restes à réaliser

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 du budget exploitation forestière comme suit :
 - Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 34 743,04 € en recette d'investissement au compte 1068, et le reste soit 219 079,88 € en recette de fonctionnement au compte 002 ;
 - Le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 34 743,04 € sera repris en dépenses au compte 001 de la section d'investissement.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-047 : Budget annexe exploitation forestière : reversement d'une partie de l'excédent au budget principal

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Monsieur le Maire, après avoir exposé la situation du budget annexe exploitation forestière et l'excédent qu'il présente au compte administratif 2016, propose aux membres du Conseil Municipal de prélever sur le Budget Annexe Exploitation Forestière, un montant de 100 000 €, compte tenu du résultat d'exploitation 2017, afin de le reverser au budget communal, selon les modalités suivantes :

- **Budget annexe exploitation forestière 2018**
D. Article 6522 « reversement au budget principal » : 100 000 €

- **Budget communal 2018**
R. Article 7551 « excédent des budgets annexes » : 100 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe exploitation forestière et considérant que l'excédent de clôture définitif s'élève à 219 079,88 €

Vu l'affectation des résultats de ce budget annexe pour l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal décide à la majorité des votants :

18 POUR - 4 CONTRE (Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

- D'approuver le reversement, au budget principal et sur l'exercice 2018, de la somme de 100 000€ provenant du budget annexe exploitation forestière, et selon les modalités précitées.

22 VOTANTS

18 POUR

4 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-048 : Exploitation forestière : budget primitif 2018

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2017,

Considérant que le budget primitif 2018 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	337 529,88 €,
Section d'investissement :	133 243,04 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

17 POUR – 5 ABSTENTIONS (Patrick CAMPON, Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

- D'approuver le budget annexe 2018 pour l'exploitation forestière- de la commune de Bédoin

22 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-049 : Budget annexe camping piscine tennis : affectation des résultats 2017

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 u budget annexe camping piscine

BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisati ons	Section de fonctio- nement	295 657,73	269 036,34	26 621,39	50 542,99	77 164,38
	Section d'investisse- ment	91 451,63	42 051,30	49 400,33	-53 492,76	- 4 092,43
Restes à réaliser	Section d'investisse ment	9 000,00	18 390,50	-	-	73 071,95

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 77 164,38 €,

Vu le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement qui s'élève à 4 092,43 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant le besoin de financement des restes à réaliser établi à 9 390,50 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 du budget camping piscine comme suit :

- Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 13 482,93 € en recette d'investissement à l'article 1068 venant couvrir le déficit de l'exercice (4 092,43 €) et le solde négatif restes à réaliser (9 390,50 €). Le reste 63 681,45 €, sera inscrit en recettes de fonctionnement, au compte 002
- Le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 4 092,43 € sera repris en dépenses au compte 001 de la section d'investissement.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-050 : Camping piscine tennis : budget primitif 2018

L'an **deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2017,

Vu la délibération n°2018-004 du 05 février 2018 portant ouverture anticipée de crédits au budget annexe camping piscine tennis

Considérant que le budget primitif 2018 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	419 262,45 €,
Section d'investissement :	306 982,93 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

17 POUR – 5 ABSTENTIONS (Patrick CAMPON, Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

- D'approuver le budget primitif 2018 – camping piscine tennis- de la commune de Bédoin

22 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-051 : Budget principal : affectation des résultats 2017

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

Le Compte Administratif de la Commune, pour l'année 2017, fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL en €						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	3 750 657,62	3 172 386,86	578 270,76	1 809 012,00	2 387 282,76
	Section d'investissement	1 009 797,38	1 343 409,89	- 333 612,51	- 991,33	- 334 603,84
Restes à réaliser	Section d'investissement	671 916,35	1 321 126,94	-	-	2 052 678,92

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 du budget principal de la commune s'élève à 2 387 282,76 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement qui s'élève à 334 603,84 €

Vu le solde négatif des restes à réaliser qui s'élève à 649 210,59 €

Considérant l'opportunité d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement afin de couvrir le déficit de clôture de la section d'investissement, le solde négatif des restes à réaliser, et de permettre le remboursement du capital de la dette.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 du budget principal comme suit :
 - Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 1 044 135,83 € en recette d'investissement à l'article 1068, et le solde soit 1 343 146,93 € en recette de fonctionnement au compte 002 ;
 - Le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 334 603,84 € sera repris en dépenses au compte 001 de la section d'investissement.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-052 : Adoption des taux des trois taxes directes locales

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joël CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Vu les articles 1636B sexies et 1636B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018,

Vu les taux plafonds communaux 2018 ci-dessous :

Taxe d'habitation = 52,87

Taxe sur le foncier bâti = 57,80

Taxe sur le foncier non bâti = 136,80

Vu les taux moyens communaux de 2017 au niveau du département :

Taxe d'habitation = 23,40

Taxe sur le foncier bâti = 23,12

Taxe sur le foncier non bâti = 55,81

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2018

Considérant les taux en vigueur depuis 2014

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
Taux communal	12,40	21,37	38,77

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des trois taxes ménages en vigueur pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

18 POUR – 4 ABSTENTIONS (Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

- D'approuver les taux des trois taxes ménages, comme suit :

Taxe d'habitation : 12.40%,

Taxe sur le foncier bâti : 21.37%,

Taxe sur le foncier non bâti : 38.77%

22 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-053 : Budget principal 2018

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joël CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2017,

Vu la délibération n°2018-03 du 05 février 2018 portant ouverture de crédits anticipée,

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2018,

Considérant que le budget primitif 2018 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	4 997 440,93 €
Section d'investissement :	5 070 055,18 €

Le Conseil Municipal décide:

D'approuver le budget primitif 2018 de la commune de Bédoin:

- **à l'unanimité :**

les dépenses de la section d'investissement autres que celles mentionnées ci-dessous

- **à l'unanimité des votants :**

17 POUR – 5 ABSTENTIONS (Patrick CAMPON, Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

- les dépenses de la section de fonctionnement
- les recettes de la section de fonctionnement
- les recettes de la section d'investissement autres que celles relatives aux opérations portant les numéros 294, 298 et 308

- **à la majorité des votants :**

18 POUR - 4 CONTRE (Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

Les dépenses et les recettes d'opération de la section d'investissement portant le numéro suivant :

- 294 : moustier

- **à la majorité des votants :**

17 POUR - 5 CONTRE (Patrick CAMPON, Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

Les dépenses et les recettes d'opération de la section d'investissement portant les numéros suivants :

- 298 : romanité
 - 308 : aménagement parking route du Mont Ventoux
-

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-054 : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joël CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Considérant les besoins du Centre Communal d'Action Sociale de Bédoin,

Vu le budget de la Commune pour l'exercice budgétaire 2018 et notamment l'article 657362 de la section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- o D'approuver l'attribution d'une subvention de 17 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bédoin,
- o D'imputer les sommes relatives à cette subvention à l'article budgétaire 657362 de la section de fonctionnement.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-055 : Attribution de subventions aux organismes de droit privé

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joël CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Vu la délibération n°2018-002 du Conseil Municipal en date du 05 février 2018 portant versement anticipé de subventions de fonctionnement au profit de la MJC, de Ventoux Sud Football Club, de l'aide à l'installation des Docteurs GUBERT et CASEGAS

Vu le budget primitif de la Commune de Bédoin pour l'exercice budgétaire 2018,

Vu les demandes de subventions présentées par différentes associations et organismes de droit privé pour l'année 2018,

Où la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer aux associations de la commune, les subventions de fonctionnement, comme suit :

- CATM : 300,00 €
- SKI CLUB : 150,00 €
- COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE: 2 500,00 €
- COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE : 1 500,00 €
- FOYER CLUB 3ème AGE : 150,00 €
- MJC (fonctionnement) : 12 000,00 €
- MJC (MSAP) : 6 000,00 €
- AMICALE DES DONNEURS DU SANG : 450,00 €
- VENTOUX SUD FOOTBALL CLUB: 12 000,00 €
- ECURIE DES 7 VIRAGES : 150,00 €
- TENNIS CLUB : 2 250,00 €
- CYCLO RANDONNEURS BEDOIN : 150,00 €
- BEDOIN A PETITS POINTS : 150,00 €
- ASS. LA RECOMPADO / CONFRAIRIE DI MAINTENEIRE DE ST JAN: 150,00 €
- EN FORME à BEDOIN : 500,00 €
- SOCIETE DE CHASSE : 150,00 €
- SOCIETE DE TIR : 150,00 €
- VENTOUX COUNTRY : 150,00 €
- ADTS et C MONT VENTOUX : 4 200,00 €
- ALL STARS : 150,00 €
- CNBP : 150,00 €
- TAXI PANTAI : 400,00 €
- SCRABBLE DU VENTOUX : 150,00 €
- COS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE BÉDOIN : 5 920,00 €
- EGOBIKE : 300,00 €
- LES GUIBOLES BEDOUINAISES : 150,00 €
- LES FLOUS DU VENTOUX : 150,00 €
- LI BOULEGAIRE : 150,00 €
- VENTOUX TRAIL : 150,00 €
- ACAB : 150,00 €
- MEMOIRE DE BEDOIN ET DU VENTOUX : 300 €
- DR JEAN-LOUIS GUBERT : 2 530,00 €
- DR ANTHONY CASEGAS : 2 945,00 €

Considérant leur appartenance au bureau d'associations concernées, M. Dominique ROUYER, Mme Michèle MASSENDES et M. Patrick ROSSETTI ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions conformément à la proposition ci-dessus
- De dire que les sommes relatives à ces subventions seront imputées à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget 2018 de la commune de Bédoin, pour un montant total de **56 795,00 €**

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-056 : Bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune de Bédoin - année 2017

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joël CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

La loi n°95-127 du 08 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2000 habitants doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal, annexée au compte administratif.

L'état annexé récapitule les opérations qui ont été soumises à la délibération du conseil municipal, ainsi que l'action de l'EPF PACA à travers du programme d'action foncière

- **Droit de préemption urbain**
 - o 69 décisions d'intention d'aliéner ont été déposées en mairie au cours de l'année 2017. Aucune préemption n'a été réalisée.
- **Expropriation**
 - o Aucune nouvelle procédure de DUP n'a été engagée en 2017
- **Acquisitions amiables**
 - o 5 acquisitions ont été votées durant l'exercice 2017
- **Cessions**
 - o 1 cession a été décidée par le conseil municipal en 2017
- **Incorporation de parcelles considérées comme des biens vacants et sans maîtres**
 - o 3 comptes de propriété ont fait l'objet d'une délibération visant l'incorporation des parcelles dans le domaine privé communal
- **Etablissement Public Foncier** (convention opérationnelle d'intervention foncière multi-sites en vue de la réalisation de programmes d'habitat mixte, avec la CoVe)
 - o Site des Ferrailles, acquisitions du 18/05/2017 de 678 000 € en stock.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1,
Vu le bilan présenté en annexe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'état des acquisitions et des cessions autorisées en 2017

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-057 : Modification du tableau des effectifs - emplois non permanents

L'an deux mil dix huit, le trente et un mars, à 09h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, Mme Chantal BLANC, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI.

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Mme Chantal BLANC, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Denis FORT, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Alain CONSTANT.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3.1° et 3.2°, ouvrant la possibilité de recruter des agents non titulaires de droit public, en raison d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Considérant d'une part le besoins occasionnel au sein des équipements municipaux de la Pinède (camping-piscine-tennis) pour la saison 2018 (accueil des usagers de la piscine, encaissement, tenue des vestiaires, entretien des locaux, tâches polyvalentes).

Considérant d'autre part qu'un animateur a sollicité une disponibilité au sein du pôle EJE à compter du 01 avril 2018 pour une durée déterminée et qu'il convient de couvrir les besoins des accueils péri et extrascolaires,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

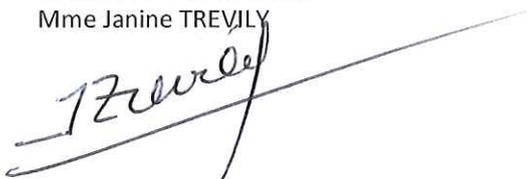
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de deux postes d'adjoint technique non titulaire à temps complet pour le budget annexe camping-piscine-tennis, du 01 juin au 31 août 2018
- D'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps complet pour le pôle EJE, sur la base d'un accroissement temporaire d'activité
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres 012 des budgets concernés

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

La séance est clôturée à 11h50

Le secrétaire de séance,
Mme Janine TREVILY



Le Maire,
M. Luc REYNARD

